



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Lille, le

**14 FEV. 2024**

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article R. 214-37 du Code de l'environnement, je vous prie de trouver sous ce pli, une copie de l'arrêté de prescriptions complémentaire du 4 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 21 mai 2015 autorisant au titre de l'article L. 214-3 II « **l'aménagement d'un lotissement de 51 logements répartis sur 11 lots libres et 3 îlots** » sur la commune de Tétéghem-Coudekerque-Village.

Cet arrêté doit être affiché en mairie durant une période de un (1) mois minimum.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner le certificat d'affichage joint, renseigné, à ddtm-pe@nord.gouv.fr.

François DEWILDE, en charge de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél. 03 28 03 84 20 – 07 88 39 70 72 – mail : francois.dewilde@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Responsable  
du Service Eau Nature et Territoires,

Hélène SOLVES

PJ : 1 arrêté préfectoral complémentaire

Monsieur le Maire  
de la Commune de Tétéghem-Coudekerque-Village

Réf. : **14X/RE** (envoi par mail)

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE**

à retourner à : [ddtm-pe@nord.gouv.fr](mailto:ddtm-pe@nord.gouv.fr)

Aménagement d’un lotissement de 51 logements  
répartis sur 11 lots libres et 3 ilots  
à Tétéghem-Coudekerque Village  
Arrêté de prescriptions complémentaire du  
04/12/2023  
Dossier Loi sur l’Eau 59-2014-00149

---

Cachet de la Mairie

Affiché le..... pour une durée d’un  
mois.

Signature :